



COMPTES 2008

Sécurité dans l'Ouest lausannois

PREAMBULE _____ 1

COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET COMMENTAIRES

RECAPITULATION PAR DIRECTION ET RESULTAT _____ 1

600 – 602 ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

6000	Autorités et personnel _____	2
6001	Biens, services, marchandises _____	2 - 3
6002	Loyers _____	3
6003	Réceptions et manifestations _____	3
6004	Honoraires et prestations de services _____	3
6005	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	3
6007	Intérêts passifs _____	4
6008	Amortissements et défalctions _____	4
6009	Aides et subventions _____	4
6011	Attrib. aux fonds de réserve _____	4
6020	Revenus, ventes et prestations diverses _____	4
6022	Remboursements de tiers _____	4
6025	Participations des communes _____	4
6028	Prélèvements sur fonds de réserve _____	4

605 – 607 POLICE ADMINISTRATIVE

6050	Autorités et personnel _____	5
6054	Honoraires et prestations de services _____	5
6055	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	5
6059	Remb. et participations à des collec. publiques _____	5
6070	Revenus, ventes et prestations diverses _____	5
6072	Remboursements de tiers _____	6
6073	Amendes _____	6

610 – 612 CORPS DE POLICE

6100	Autorités et personnel _____	7
6101	Biens, services, marchandises _____	7
6104	Honoraires et prestations de services _____	7
6105	Impôts, taxes, cotisations et frais divers _____	7
6108	Amortissements et défalctions _____	7
6120	Revenus, ventes et prestations diverses _____	7
6122	Remboursements de tiers _____	8
6123	Amendes _____	8

COMPTES PAR NATURE _____ 9 – 10

BILAN _____ 11 - 13



Au Conseil intercommunal de l'Association de communes «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes, des statuts de l'Association, le Comité de Direction de l'Association a l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois», arrêtés au 31 décembre 2008.

1. Introduction

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2008 peut être qualifié d'excellent, grâce à une maîtrise des coûts et à des rentrées financières supérieures aux attentes. Cela permet à l'Association de restituer aux communes partenaires Frs 327'054.-, représentant une partie des contributions versées durant l'année 2008, correspondant à 3% de celles-ci. Le montant des restitutions varie de façon considérable, le Comité de Direction ayant décidé d'appliquer la clé de répartition utilisée pour le budget 2009 afin de boucler les comptes 2008. Cette méthode sera appliquée de façon identique pour les années à venir. Si le montant des restitutions varie, il y a cependant lieu de constater que, à une exception près, toutes les communes bénéficient de restitutions.

La lecture des comptes, pour cette première année d'exploitation, reste relativement difficile, dans la mesure où le personnel n'a été transféré que durant le second semestre 2008. Tous les comptes liés à la gestion du personnel doivent ainsi être rassemblés, de façon à améliorer la lisibilité de l'ensemble. Il apparaît ainsi, toutes dépenses confondues en matière de personnel, qu'une économie de Frs 380'000.- a été réalisée. Elle est liée, principalement, au retrait d'une aspirante de police quelques jours avant le début de la formation, ce qui s'est traduit par une baisse des dépenses de quelque Frs 60'000.- dans les postes liés aux salaires.

D'autre part, la négociation des contrats d'assurances de personnes a permis une économie de Frs 100'000.- sur l'ensemble de l'année 2008. Le reste des économies, correspondant à environ deux postes, est lié aux délais existants entre les départs et arrivées annoncés d'une part, et à une légère surestimation du montant porté au budget des salaires et des cotisations aux caisses de pension d'autre part.

Enfin, s'agissant du personnel, il convient de relever que les collaborateurs rattachés à la subdivision «SAT et radar», qui étaient intégrés au budget au sein de la division «Police», ont été transférés au sein de la division «Partenariats et logistique», dont les comptes sont inclus dans l'administration. Ce transfert de trois policiers se traduit, dans les comptes, par un dépassement du montant porté au budget de l'administration, alors que, dans le même temps, une économie est réalisée dans les comptes de la division «Police». L'explication paraît nécessaire pour bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des postes administratifs au sein de la structure au détriment des policiers, mais bien d'un transfert interne de policiers, les effectifs dévolus à la sécurité publique sur le terrain restant identiques en nombre. Ce transfert a été décidé par le Comité de Direction pour des questions opérationnelles, le bureau du «SAT et radar» se situant à Chavannes-près-Renens.

Le non-engagement de l'aspirante évoqué plus haut s'est également traduit dans les comptes au chapitre des frais de formation à l'école de police. La mise en œuvre de très nombreuses formations internes s'est également traduite par une non-dépense dans le domaine de la formation. Au final, Frs 110'000.- ont été économisés, alors même que le nombre d'heures de formation continue, notamment, s'est révélé particulièrement important (voir rapport de gestion sur ce point).

Les comptes dévolus aux achats de biens, services et marchandises se soldent également par des économies d'environ Frs 130'000.- tout compris, avec de très importantes différences selon les matières. Ainsi le montant porté au budget dans le domaine des achats de fournitures de bureau s'est révélé insuffisant, le double de ce qui avait été estimé ayant été dépensé. Les achats de véhicules sont eux aussi en net dépassement, deux véhicules s'étant retrouvés hors d'usage après des accidents. Il faut cependant relever que ces dépassements sont compensés par des dédommagements versés par les assurances. Par contre, les postes liés à la consommation d'énergie, à l'achat de mobiliers et d'installations techniques ou aux télécommunications et affranchissements se soldent par de très conséquentes économies. Le choix de travailler en réseau interne dans le domaine de la téléphonie permet un gain d'environ Frs 100'000.- par rapport au budget, lequel était basé sur la consommation des corps de police communaux existants en 2007. Dans le même sens, l'absence de contentieux dans le domaine des amendes d'ordre et, du coup, l'absence de nécessité d'envoyer des lettres recommandées durant plusieurs mois s'est également traduite par des économies dans le domaine de l'affranchissement, à hauteur de Frs 32'000.-, et dans celui des frais de contentieux à hauteur de Frs 73'000.-.

Au chapitre des revenus, les horodateurs et autres contributions de parcage ont permis d'encaisser Frs 85'000.- de plus que les montants estimés, alors que les montants liés à la vente de prestations et aux contrats conclus avec les communes pour lesquelles l'Association assume des tâches communales a permis des rentrées supérieures de Frs 180'000.- environ par rapport aux estimations budgétaires.

Le produit des amendes, dont un pourcentage important reste impayé, est en revanche inférieur de Frs 185'000.- aux montants estimés, alors que les frais normalement encaissés par la commission de police sont eux aussi inférieurs aux attentes.

Au final, l'équilibrage des comptes est réalisé par une attribution de Frs 310'000.- à un fonds permettant de financer les dépenses prévues dans le cadre du préavis autorisant l'achat d'un nouveau système de surveillance des feux de signalisation routière et de la vitesse, en remplacement de ceux, obsolètes, encore partiellement utilisables aujourd'hui.

Pour mémoire, il convient encore de rappeler que les communes ont encaissé, dans leurs comptes et de façon directe, des montants d'environ Frs 350'000.-, correspondant aux revenus du contentieux des amendes d'ordre antérieures à 2008 et des taxes communales perçues en matière de lotos et tombolas notamment, travaux qui sont effectués par l'Association, mais dont les montants sont versés dans les comptes communaux.

Enfin, une appréciation plus générale montre que le coût global de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» à charge des communes (6025) correspond à Frs 169.- par habitant (selon les chiffres de la clé). Si l'on tient compte de l'ensemble des coûts, sans les revenus liés aux prestations fournies par l'Association ou aux rentrées liées aux amendes, le coût de l'ensemble de l'Association, y compris la Police administrative, est de Frs 247.- par habitant.

2. Synthèse

Le premier exercice de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» se révèle largement positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté sans difficulté, hormis les sous-estimations manifestes de certains postes, pour lesquels les correctifs sont apportés déjà dans le budget de l'année 2009. Les comptes permettent une redistribution financière aux communes et une marge de financement pour un projet très important. La maîtrise des coûts, dans le contexte économique actuel, marqué par une récession, est incontestablement positive et montre que le modèle est viable.

Dans le contexte de l'année 2009, qui verra à n'en pas douter le canton de Vaud opérer un choix s'agissant de la gestion de sa sécurité publique, ce résultat est positif.

Le Comité de Direction gèrera les ressources mises à sa disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» devra s'adapter aux évolutions à venir, que le modèle retenu soit celui de la police unique ou la variante élaborée en partenariat entre le Conseil d'Etat et les communes.

3. Conclusion

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le projet présenté par le Comité de Direction

Oui le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

ADOPTE

les comptes de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois» arrêtés au 31 décembre 2008.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



C. Wyssa

Le Secrétaire



C. Séchaud

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	*** SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ***	15'830'390.18	15'830'390.18	15'822'050.00	15'822'050.00
600 - 602	ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION	4'679'432.69	12'214'354.51	3'744'850.00	12'014'300.00
605 - 607	POLICE ADMINISTRATIVE	2'617'587.45	239'480.10	2'672'000.00	899'750.00
610 - 612	CORPS DE POLICE	8'533'370.04	3'376'555.57	9'405'200.00	2'908'000.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	*** SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS ***	15'830'390.18	15'830'390.18	15'822'050.00	15'822'050.00
600 - 602	ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION	4'679'432.69	12'214'354.51	3'744'850.00	12'014'300.00
6000	Autorités et personnel	2'270'847.67		2'092'850.00	
6000.3003.01 *	Jetons de présence Conseil intercommunal	11'480.00		22'000.00	
6000.3003.02 *	Jetons de présence Président Conseil de direction			10'000.00	
6000.3003.03 *	Jetons de la Commission de gestion			3'000.00	
6000.3011.01	Personnel - traitements	976'980.75		1'450'000.00	
6000.3011.20	Personnel - Traitements apprentis	8'233.35		13'000.00	
6000.3030	Cotisations AVS-AI-AC	81'555.30		123'250.00	
6000.3040	Cotisations Caisse pensions	135'972.80		208'600.00	
6000.3050	Assurances de personnes	9'102.75		37'000.00	
6000.3060.01	Indemnisations et remboursements de frais	6'734.65		8'000.00	
6000.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires	684'467.25			
6000.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC	70'564.40			
6000.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions	100'247.30			
6000.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Ass. de personnes	13'422.45			
6000.3080.05	Personnel facturé p/des tiers - Indemn. + remb. de frais	44'203.20			
6000.3091.01 *	Frais de formation professionnelle	59'599.40		100'000.00	
6000.3091.02 *	Frais de formation école de police	44'333.00		90'000.00	
6000.3091.03	Frais de formation des apprentis	500.00		4'000.00	
6000.3092	Frais de recherche de personnel	15'522.22		20'000.00	
6000.3099.01 *	Charges diverses du personnel	7'112.15		4'000.00	
6000.3099.02 *	Charges diverses apprentis	816.70			
6001	Biens, services, marchandises	878'041.06		763'000.00	
6001.3101 *	Imprimés et fournitures de bureau	124'618.45		50'000.00	
6001.3102 *	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	2'000.20		10'000.00	
6001.3111.01 *	Achat de mobilier, mach. et équip. techniques de bureau	5'287.13		10'000.00	
6001.3111.02 *	Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...)	254'690.99		240'000.00	
6001.3114 *	Achats de machines, matériel d'exploitat. et entretien	3'648.15			
6001.3115 *	Achats de véhicules	152'449.59		54'000.00	

COMMENTAIRES

- 6000.3003.01 Jetons de présence Conseil intercommunal**
Voir la remarque au compte 6004.3189.01
- 6000.3003.02 Jetons de présence Président Conseil de direction**
La prime de présidence a été payée au travers du compte 6000.3011.01 "Personnel - traitements".
- 6000.3003.03 Jetons de la Commission de gestion**
Le paiement des jetons de présence de la Commission de gestion a été fait au travers du compte 6000.3003.01 "Jetons de présence Conseil intercommunal".
- 6000.3091.01 Frais de formation professionnelle**
La différence s'explique par le fait que nous avons dispensé énormément d'heures de cours ou de formation continue à l'interne, tant dans le domaine de la législation, de la défense personnelle que de la mise à niveau des collaborateurs qui n'étaient pas dans une commune colloquée en catégorie IV. Nous avons également bénéficié de la gratuité de certains cours métier tels que les stages au groupe accidents de la police de Lausanne ou ceux dispensés par le bureau de l'égalité de la femme sur les violences domestiques.
- 6000.3091.02 Frais de formation école de police**
Les frais d'écolage étaient initialement prévu pour deux aspirants. Or, une candidate a retiré sa postulation au tout dernier moment et nous n'avons pu engager qu'un seul aspirant.
- 6000.3099.01 Charges diverses du personnel**
Le dépassement s'explique par le fait que depuis le 1er juillet 2008 le Comité de direction a accepté que certains collaborateurs perçoivent une indemnité pour les frais de téléphone. Ces frais n'avaient donc pas pu être budgétisés.
- 6000.3099.02 Charges diverses apprentis**
Ce compte n'était pas budgété par manque d'expérience. Il s'agit des frais engendrés par les apprentis tels qu'abonnements TL pour les déplacements effectués au profit de l'Association, frais de sortie des apprentis, par exemple avec la commune de Renens , etc... Ces frais sont compensés par une économie du compte 6000.3091.03.
- 6001.3101 Imprimés et fournitures de bureau**
Le dépassement d'environ CHF 74'000.-- s'explique par des dépenses non budgétisées mais nécessaires telles que l'achat de carnets d'amendes d'ordre (CHF 65'500.--), de papier à entête (CHF 20'000.--), de papier BVR pour les factures (CHF 2'000.--), de cartes de visites (CHF 10'000.--). Le montant porté au budget 2008 était manifestement sous-estimé par manque d'expérience.
- 6001.3102 Livres, journaux, documentation et frais d'annonces**
L'économie réalisée s'explique par le fait que nous avons annulé passablement d'abonnements à diverses revues professionnelles ainsi qu'à la FAO, 24 heures etc... auxquels chaque corps de police était abonné individuellement.
- 6001.3111.01 Achat de mobilier, mach. et équip. techniques de bureau**
La différence s'explique d'une part par une bonne répartition du matériel de bureau existant dans l'ensemble des postes de police de l'Association et d'autre part grâce au réseau de connaissances travaillant dans diverses administrations ou entités publiques qui nous ont permis d'acquérir le mobilier manquant à vil prix.
- 6001.3111.02 Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...)**
Le dépassement budgétaire de CHF 14'690.99 est dû à des achats imprévus et non budgetisés pour un montant de CHF 53'186.-- se rapportant notamment au programme salaire Citizen, à l'achat d'ordinateurs et imprimantes en relation avec la création de postes de travail supplémentaires, au remplacement de matériel informatique obsolète et défectueux, aux modifications et paramétrages des bases de données suite aux problèmes survenus avec le serveur permettant à la Police de l'Ouest lausannois de consulter les données des contrôles des habitants de l'Ouest lausannois, aux modifications des prises informatiques dans les locaux de police à Prilly et à la participation aux améliorations des logiciels JEP&Graphite.
- 6001.3114 Achats de machines, matériel d'exploitat. et entretien**
La charge de ce compte est due au fait que la police de Prilly avait un contrat de leasing pour le matériel de vidéosurveillance du poste de police qui courait jusqu'en mai 2008. Au terme du contrat, soit en juin 2008, nous avons racheté ce matériel à sa valeur résiduelle afin qu'il reste en possession de l'Association. Ce contrat n'avait pas été pris en considération lors de l'élaboration du budget 2008.
- 6001.3115 Achats de véhicules**
Le dépassement de CHF 98'500.-- environ s'explique par le fait que nous avons dû acheter 2 véhicules en remplacement des deux qui avaient été accidentés. Ce dépassement est compensé par les remboursements de l'assurance à hauteur de CHF 101'831.-- portés au compte n° 6022.4364.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6001.3124 *	Achats de carburant pour véhicules	83'856.10		100'000.00	
6001.3141 *	Aménagement des bâtiments	181'146.98		213'000.00	
6001.3151 *	Entretien du mobilier, machines et équip. tech. bureau	2'170.95		36'000.00	
6001.3154 *	Entretien des machines, matériel d'exploitat. et entretien	923.10			
6001.3155 *	Entretien des véhicules	67'249.42		50'000.00	
6002	Loyers	420'729.45		431'000.00	
6002.3161.01	Loyers Bussigny	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.02 *	Loyers et conciergerie Chavannes	51'180.00		49'000.00	
6002.3161.03	Loyers Crissier	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.04	Loyers Ecublens	4'800.00		4'800.00	
6002.3161.05	Loyers et conciergerie Prilly	106'740.00		104'000.00	
6002.3161.06	Loyers et conciergerie Renens	203'540.00		204'000.00	
6002.3161.07	Loyers St-Sulpice	2'400.00		2'400.00	
6002.3161.09 *	Loyers divers	2'600.00			
6002.3163.01	Locations machines (photocopieurs, ordi., programmes)	16'134.65		20'000.00	
6002.3163.02 *	Leasings des véhicules	23'734.80		37'200.00	
6003	Réceptions et manifestations	6'367.35		8'000.00	
6003.3170	Frais de réceptions et de manifestations	6'367.35		8'000.00	
6004	Honoraires et prestations de services	412'611.61		435'000.00	
6004.3181	Affranchissements	18'005.40		17'600.00	
6004.3182 *	Frais téléphones, concessions radios, télécom., TV	58'220.45		87'400.00	
6004.3183 *	Frais bancaires (y.c. comm. encaiss. cartes crédit)	25'175.76		1'000.00	
6004.3185.02 *	Honoraires informatique	150'000.00		140'000.00	
6004.3185.03	Honoraires comptabilité	50'000.00		50'000.00	
6004.3185.04 *	Honoraires ressources humaines			25'000.00	
6004.3186.01	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	37'413.35		36'000.00	
6004.3186.02	Primes d'assurances véhicules	20'913.75		28'000.00	
6004.3189.01 *	Honoraires secrétariat intercommunal	8'286.00			
6004.3189.02	Honoraires divers	44'596.90		50'000.00	
6005	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	28'523.30		15'000.00	
6005.3193 *	Cotisations	18'951.85		10'000.00	
6005.3199 *	Frais divers	9'571.45		5'000.00	

COMMENTAIRES

- 6001.3124 Achats de carburant pour véhicules**
La différence s'explique par une politique d'utilisation rationnelle des véhicules et la fluctuation imprévisible du prix de l'essence.
- 6001.3141 Aménagement des bâtiments**
La différence est due au fait que le propriétaire du bâtiment (Ville de Renens) a pris en considération la date du dernier rafraîchissement des locaux et a décidé de prendre entièrement à sa charge les travaux de rénovation du local des agents et celui des chefs et sous-chefs de brigades. Ces travaux avaient été budgétisés par l'Association.
- 6001.3151 Entretien du mobilier, machines et équip. tech. bureau**
L'excédent s'explique par le fait que le budget 2008 a été établi sur la base d'une estimation et qu'il s'est avéré que l'ensemble du matériel de bureau était en bon état de fonctionnement et qu'il n'a nécessité que peu de réparations.
- 6001.3154 Entretien des machines, matériel d'exploitat. et entretien**
Cette charge imprévue est étroitement liée au contrat de leasing du système de vidéosurveillance du poste de police de Prilly (voir commentaire du compte 6001.3114) et se rapportait à l'entretien du matériel précité.
- 6001.3155 Entretien des véhicules**
Le dépassement d'environ CHF 17'250.-- se justifie en partie par des frais sous-estimés (CHF 6'900.--) de marquage des véhicules au logo de la POL et aux frais d'entretien dûs au vieillissement du parc de véhicules dont la plupart ne bénéficie plus des garanties d'usine.
- 6002.3161.02 Loyers et conciergerie Chavannes**
La différence s'explique par le fait que la commune de Chavannes-près-Renens a mis à disposition 1 bureau supplémentaire au profit de la subdivision "Prévention-Partenariats".
- 6002.3161.09 Loyers divers**
Ce compte a été créé en milieu d'exercice car, par manque de place à Chavannes-près-Renens, l'Association a dû conclure un bail à loyer pour deux places de parc dans un garage privé. De plus, une dépense imprévue est venue s'ajouter dans ce compte, soit la location annuelle du stand de tir d'Echandens. Cette location était assumée par le passé par la police d'Ecublens.
- 6002.3163.02 Leasings des véhicules**
Cette différence s'explique par le fait qu'au début de l'année, l'Association a cessé de payer le leasing d'un véhicule, lequel a été racheté à la société de leasing par la commune de Chavannes-près-Renens et transféré à l'Association.
- 6004.3182 Frais téléphones, concessions radios, télécom., TV**
La différence s'explique par un changement en 2008 de la manière de facturer les concessions radio par l'OFCOM. En effet, avant nous étions taxés sur le nombre d'appareils en notre possession. Or, depuis 2008, ce n'est plus un calcul sur le nombre d'appareils mais sur le nombre de canaux utilisés.
- 6004.3183 Frais bancaires (y.c. comm. encaiss. cartes crédit)**
Ce dépassement est dû à la méconnaissance dans ce domaine du montant des frais postaux engendrés lorsque les gens payent leur dû (amendes d'ordre, autorisation de manifestations, etc..) directement au guichet de La Poste.
- 6004.3185.02 Honoraires informatique**
Ce dépassement est dû au fait que le service informatique de Renens a réajusté ses coûts, fixés conventionnellement, en fin d'exercice suite à l'augmentation du parc informatique et des appareils téléphoniques survenue en cours d'année.
- 6004.3185.04 Honoraires ressources humaines**
Cette prestation, initialement prévue conventionnellement et qui consistait à paramétrer le programme salaires puis à établir ceux-ci, n'a pas été honorée par le service ad hoc de la commune prestataire. Depuis, ce sont les services RH et finances de l'Association qui gèrent ce domaine.
- 6004.3189.01 Honoraires secrétariat intercommunal**
Ce compte a été créé en cours d'exercice afin de permettre une plus grande transparence dans la gestion des coûts engendrés par le secrétariat intercommunal. Toutefois, ce compte contrebalance le compte n°6000.3003.01 "Jetons de présence du Conseil intercommunal".
- 6005.3193 Cotisations**
Le dépassement est principalement dû à l'augmentation de la cotisation de la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises.
- 6005.3199 Frais divers**
Le dépassement est étroitement lié aux frais générés par les demandes de renseignements informatisées (OBV) au Service des automobiles en lien avec l'utilisation du logiciel de traitement des amendes d'ordre Epsipol acquis en 2008.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6007	Intérêts passifs		1'322.25		
6007.3210 *	Intérêts des dettes à court terme		1'322.25		
6008	Amortissements et défalcatons		332'547.00		
6008.3301 *	Défalcations et annulations de frais		145.00		
6008.3309 *	Amortissement patrimoine financier		332'402.00		
6011	Attribution aux fonds de réserve		328'443.00		
6011.3809 *	Attribution/ajustement - Fonds "débiteurs douteux"		18'443.00		
6011.3819 *	Attribution au fonds pour préavis no 3/2009		310'000.00		
6020	Revenus, ventes et prestations diverses		463'504.05		339'500.00
6020.4221 *	Revenus des comptes courants		35'028.00		
6020.4354 *	Ventes d'objets mobiliers usagés		12'640.00		6'000.00
6020.4356 *	Facturation de services à des tiers		397'752.05		280'000.00
6020.4359 *	Ventes et prestations diverses		18'084.00		53'500.00
6022	Remboursements de tiers		113'716.15		8'000.00
6022.4361.01	Remboursements de traitements		375.00		
6022.4361.30	Personnel - remboursements accident		4'463.30		2'000.00
6022.4361.40	Personnel - remboursements maladie				2'000.00
6022.4362	Remboursements de frais par des tiers		5'069.30		2'000.00
6022.4362.01	Frais de rappel et intérêts		1'702.55		
6022.4364 *	Remboursements d'assurances propres		102'106.00		2'000.00
6025	Participations des communes		10'868'689.34		11'666'800.00
6025.4521.21	Participation de Bussigny		1'407'264.76		1'436'457.00
6025.4521.22	Participation de Chavannes		1'195'360.03		1'243'118.00
6025.4521.23	Participation de Crissier		1'325'762.94		1'382'947.00
6025.4521.24	Participation d'Ecublens		1'674'590.73		1'821'277.00
6025.4521.25	Participation de Prilly		1'761'526.00		1'806'157.00
6025.4521.26	Participation de Renens		3'079'682.11		3'068'632.00
6025.4521.27	Participation de Saint-Sulpice		354'261.24		363'797.00
6025.4521.28	Participation de Villars-Ste-Croix		68'461.53		71'115.00
6025.4521.30 *	Contributions de départ des communes		1'780.00		473'300.00
6028	Prélèvements sur fonds de réserve		768'444.97		
6028.4801 *	Prélèvement/ajustement - Fonds d'amortissement		768'239.97		
6028.4809	Prélèvement/ajustement - Fonds "débiteurs douteux"		205.00		

COMMENTAIRES

- 6007.3210 Intérêts des dettes à court terme**
Ces intérêts sont liés au prêt de CHF 200'000.-- que la commune de Bussigny a consenti à l'Association, comme avance de trésorerie, du 30 janvier 2008 au 29 mai 2008, soit 119 jours à un taux de 2%.
- 6008.3301 Défalcations et annulations de frais**
Cette charge est liée aux factures et frais engagés à l'endroit de quelques débiteurs envers lesquels nous avons renoncé à poursuivre la procédure en raison des frais engendrés.
- 6008.3309 Amortissement patrimoine financier**
Ce compte a été créé afin d'amortir le compte de bilan "9129.01 Mobilier, machines et véhicules", qui comprend les apports en nature des communes. Cette charge est neutralisée par le produit du compte "6028.4801 Prélèvement/ajustement fonds d'amortissement".
- 6011.3809 Attribution/ajustement - Fonds "débiteurs douteux"**
Cette charge est étroitement liée aux factures impayées du Lausanne Hockey club, selon décision du B.I.
- 6011.3819 Attribution au fonds pour préavis no 3/2009**
Ce fond a été créé sur décision du Comité de direction, dans sa séance du 04 février 2009, afin d'alimenter le compte de bilan 9282.02 pour l'investissement correspondant au préavis no 3/2009.
- 6020.4221 Revenus des comptes courants**
Ce montant est lié aux avoirs bancaires et postaux tout au long de l'année.
- 6020.4354 Ventes d'objets mobiliers usagés**
La différence s'explique par la vente de 33 anciennes armes de service inutilisées pour un montant de CHF 11'000.--.
- 6020.4356 Facturation de services à des tiers**
La différence provient essentiellement des frais facturés aux Offices des poursuites pour la notification des commandements de payer (CP). Le volume des CP à traiter étant fluctuant, il était très difficile de chiffrer avec exactitude le montant lié à cette activité sur l'ensemble du territoire de l'Association lors de l'élaboration du budget 2008. La facturation lors du déclenchement intempestif des alarmes privées est également très fluctuante d'une année à l'autre.
- 6020.4359 Ventes et prestations diverses**
Les revenus de ce compte sont liés notamment à la facturation aux assurances de constats d'accident et à la facturation de tests éthylomètre à l'Office d'instruction pénale ou à la Préfecture.
- 6022.4364 Remboursements d'assurances propres**
Ce montant important s'explique par le remboursement de deux véhicules de police accidentés, à hauteur de CHF 101'831.--, qui vient contrebalancer le compte n° 6001.3115 "Achats de véhicules".
- 6025.4521.30 Contributions de départ des communes**
Le montant s'explique par le fait que la contribution des communes a été versée au compte de capital 9290.01.
- 6028.4801 Prélèvement/ajustement - Fonds d'amortissement**
Voir remarque du compte 6008.3309.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
605 - 607	POLICE ADMINISTRATIVE	2'617'587.45	239'480.10	2'672'000.00	899'750.00
6050	Autorités et personnel	2'565'255.10		2'504'000.00	
6050.3011.01	Personnel - traitements	1'085'322.50		2'000'000.00	
6050.3030	Cotisations AVS-AI-AC	90'657.15		170'000.00	
6050.3040	Cotisations Caisse pensions	145'754.70		270'000.00	
6050.3050	Assurances de personnes	9'636.20		50'000.00	
6050.3060.01	Indemnités et remboursements de frais	2'439.70		10'000.00	
6050.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires	960'041.15			
6050.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC	82'105.75			
6050.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions	131'161.20			
6050.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Ass. de personnes	25'049.75			
6050.3080.05	Personnel facturé p/des tiers - Indemn. + remb. de frais	31'587.00			
6050.3099	Charges diverses du personnel	1'500.00		4'000.00	
6054	Honoraires et prestations de services	49'932.35		167'000.00	
6054.3181	Affranchissements	47'060.85		60'000.00	
6054.3182 *	Frais de téléphones	345.20		29'000.00	
6054.3184 *	Frais de contentieux et de poursuites	2'526.30		76'000.00	
6054.3187	Emoluments SAN (serv. des autos et navigation)			2'000.00	
6055	Impôts, taxes, cotisations et frais divers			1'000.00	
6055.3199	Frais divers			1'000.00	
6059	Rembours. et participations à des collectivités publiques	2'400.00			
6059.3511 *	Remboursement émoluments documents d'identité	2'400.00			
6070	Revenus, ventes et prestations diverses		228'437.00		184'750.00
6070.4311 *	Emoluments de chancellerie		30.00		500.00
6070.4312.01 *	Emoluments divers		103'062.00		130'000.00
6070.4312.02 *	Emoluments de surveillance des étab. publics		75'775.00		50'000.00
6070.4312.03 *	Emoluments appareils automatiques		2'000.00		3'000.00
6070.4312.04 *	Emoluments commerce d'occasion		7'600.00		1'250.00
6070.4312.05 *	Emoluments permis temporaires		7'050.00		
6070.4312.06 *	Emoluments autorisations de manifestations		2'920.00		
6070.4359 *	Ventes et prestations diverses		30'000.00		

COMMENTAIRES

- 6054.3182 Frais de téléphones**
La différence s'explique par le fait que les frais de téléphone ont été répartis dans un premier temps sur le compte 6004.3182 "Frais téléphones, concessions radios, télécom., TV", puis sur le compte 6104.3182 "Frais de téléphones". Cette manière de procéder a été choisie en raison de la difficulté à séparer les frais téléphoniques division par division. Dès 2009, tous les frais téléphoniques seront regroupés dans le compte n° 6004.3182.
- 6054.3184 Frais de contentieux et de poursuites**
La différence de ce compte s'explique par le fait que le programme de facturation de la commission de police n'a pas pu être mis en fonction qu'au mois d'avril 2008. De ce fait, aucune facture relevant d'amendes impayées ou de sentences émanant de la commission de police n'a pu être éditée avant cette date. Comme il faut environ 5 mois pour qu'une facture non payée engendre des frais de contentieux, ceux-ci n'ont commencé à nous être facturés qu'à l'automne 2008. Cette non-utilisation d'argent prévu pour régler les contentieux compense le manque de recettes dans le produit des amendes d'ordre prévues au compte 6073.4370.
- 6059.3511 Remboursement émoluments documents d'identité**
Lorsqu'une pièce d'identité est annoncée perdue, un émolument de CHF 40.-- est perçu. Sur cet émolument, CHF 24.-- sont versés au canton (charge du présent compte) et CHF 16.-- restent à l'Association et sont portés en revenus dans le compte 6070.4312.01 "Emoluments divers".
- 6070.4311 Emoluments de chancellerie**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.01 Emoluments divers**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.02 Emoluments de surveillance des étab. publics**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.03 Emoluments appareils automatiques**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.04 Emoluments commerce d'occasion**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.05 Emoluments permis temporaires**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4312.06 Emoluments autorisations de manifestations**
Cette différence s'explique par le fait que le montant budgétisé avait été établi sur la base d'une estimation.
- 6070.4359 Ventes et prestations diverses**
L'excédent s'explique par la facturation de tâches communales assumées au profit des communes par l'Association, selon les conventions établies. Ces montants étant inconnus lors de l'établissement du budget 2008, ils n'avaient pas été budgétisés.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6072	Remboursements de tiers		11'043.10		265'000.00
6072.4361.30	Personnel - remboursements accident		9'303.85		2'500.00
6072.4361.40	Personnel - remboursements maladie				2'500.00
6072.4362 *	Remboursements de frais par des tiers		1'739.25		260'000.00
6073	Amendes				450'000.00
6073.4370 *	(S)Produit des amendes				450'000.00

COMMENTAIRES

6072.4362

Remboursements de frais par des tiers

Le revenu de ce compte ne comporte que la participation de la commune de Pully pour les frais d'entretien du véhicule radar.

6073.4370

(S)Produit des amendes

La distinction du produit des amendes provenant d'amendes de celui provenant des sentences prononcées par la commission de police sur le CCP est quasi impossible. Aussi, l'ensemble du produit des amendes de l'Association a été regroupé sous le compte 6123.4370 (produit des amendes) du corps de police.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
610 - 612	CORPS DE POLICE	8'533'370.04	3'376'555.57	9'405'200.00	2'908'000.00
6100	Autorités et personnel	8'347'641.95		9'102'500.00	
6100.3011.01	Personnel - traitements	3'323'814.75		7'013'000.00	
6100.3011.25 *	Personnel - traitements aspirants de police	26'333.75		110'000.00	
6100.3030	Cotisations AVS-AI-AC	273'711.70		603'500.00	
6100.3040	Cotisations Caisse pensions	452'575.80		1'136'000.00	
6100.3050	Assurances de personnes	29'751.75		177'000.00	
6100.3060.01 *	Indemnités et remboursements de frais	7'394.95		32'000.00	
6100.3069 *	Indemnités et entraînements des chiens de police	9'900.00		6'000.00	
6100.3080.01	Personnel facturé par des tiers - Salaires	3'214'591.25			
6100.3080.02	Personnel facturé par des tiers - Cotisations AVS-AI-AC	266'669.55			
6100.3080.03	Personnel facturé par des tiers - Caisse pensions	432'041.50			
6100.3080.04	Personnel facturé par des tiers - Ass. de personnes	80'803.15			
6100.3080.05	Personnel facturé p/des tiers - Indemn. + remb. de frais	226'069.20			
6100.3099	Charges diverses du personnel	3'984.60		25'000.00	
6101	Biens, services, marchandises	180'261.49		231'300.00	
6101.3114 *	Achats d'habillement	57'629.24		70'000.00	
6101.3116	Achats de matériel spécialisé	47'928.68		50'000.00	
6101.3123 *	Achats d'électricité (horodateurs)	803.60			
6101.3139 *	Achats d'autres marchandises	7'090.40		10'000.00	
6101.3143.01 *	Signalisation routière mobile	36'513.75		52'700.00	
6101.3143.02	Prévention	8'153.65		13'000.00	
6101.3156 *	Entretien de l'équipement et du matériel spécialisé	22'142.17		35'600.00	
6104	Honoraires et prestations de services	3'810.95		65'000.00	
6104.3181 *	Affranchissements	90.55		20'000.00	
6104.3182 *	Frais de téléphones	3'720.40		45'000.00	
6105	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	1'595.65		5'000.00	
6105.3199	Frais divers	1'595.65		5'000.00	
6108	Amortissements et défalcatons	60.00		1'400.00	
6108.3301 *	Défalcations et annulations de frais	60.00		1'400.00	
6120	Revenus, ventes et prestations diverses		551'914.27		405'000.00
6120.4272	Horodateurs et taxes de parage		485'926.12		400'000.00
6120.4359 *	Ventes et prestations diverses		65'988.15		5'000.00

COMMENTAIRES

- 6100.3011.25 Personnel - traitements aspirants de police**
L'Association a formé 5 aspirants de mars 2007 à février 2008 puis un seul dès le mois de mars 2008. Les salaires des aspirants jusqu'à leur transfert dans l'Association sont inclus dans le compte 6100.3080.01. Le montant en compte correspond à l'aspirant actuellement en formation jusqu'en février 2009.
- 6100.3060.01 Indemnisations et remboursements de frais**
Cette différence s'explique par une politique restrictive quant à l'usage des véhicules privés, privilégiant les déplacements avec des véhicules de service ou les transports publics.
- 6100.3069 Indemnités et entraînements des chiens de police**
Le dépassement est lié aux indemnités accordées aux conducteurs de chien en relation avec l'entretien de leur quadrupède. Cette décision a été prise par le Comité de direction en cours d'exercice.
- 6101.3114 Achats d'habillement**
Une politique restrictive d'achat d'habillement a été mise en place consistant à ne remplacer que le matériel usagé, sans constituer de stock. D'autre part, la POL a racheté les uniformes des collaborateurs provenant d'autres corps de police à un prix convenu par l'ACPMV.
- 6101.3123 Achats d'électricité (horodateurs)**
Ce poste budgétaire n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget 2008. Ce compte a été créé en cours d'exercice car, selon les conventions passées avec les communes, l'achat d'électricité des horodateurs est à la charge de l'Association.
- 6101.3139 Achats d'autres marchandises**
L'économie de CHF 2'900.-- s'explique par le fait que nous avons récupéré la munition de tir de l'ensemble des polices de l'Ouest et que nous n'avons pas eu besoin d'en racheter.
- 6101.3143.01 Signalisation routière mobile**
L'économie s'explique par le fait que la signalisation routière mobile, qui appartient à l'Association, est en bon état et n'a nécessité que peu de réparations et aucun achat.
- 6101.3156 Entretien de l'équipement et du matériel spécialisé**
L'économie de CHF 13'450.-- s'explique par le fait que nous avons renoncé à effectuer des modifications mineures sur l'ensemble du matériel de télécommunication et au bon état du matériel de service.
- 6104.3181 Affranchissements**
La distinction des affranchissements propres à la division police par rapport aux autres divisions représente un travail titanesque et inutile. Aussi, pour cet exercice, les factures payées à la Poste ont été imputées respectivement dans le compte n°6004.3181 puis dans le n°6054.3181. Pour l'exercice 2009, tous ces frais ont été regroupés dans le compte n°6004.3181. Les montants seront supérieurs en 2009 car le contentieux nécessite de fréquents envois en recommandé.
- 6104.3182 Frais de téléphones**
La différence totale s'explique par le fait que l'Association a intégré le central téléphonique de Renens. Ainsi, toutes les communications effectués entre les différents sites de l'Association (postes de police) se font à l'interne et ne génèrent aucun frais de communication. Les différentes factures Swisscom et du service informatique de Renens (raccordement au central téléphonique de la commune) ont été réglées en prélevant les montants dûs respectivement dans les 3 comptes, soit les n° 6004.3182, 6104.3182 et 6054.3182. Pour l'exercice 2009, tous les frais de téléphones et de concessions radios ont été regroupés dans le compte n°6104.3182.
- 6108.3301 Défalcations et annulations de frais**
Cette charge est liée à une facture et aux frais engagés à l'endroit d'un débiteur envers lequel nous avons renoncé à poursuivre la procédure.
- 6120.4359 Ventes et prestations diverses**
L'excédent s'explique par la facturation de tâches communales assumées au profit des communes par l'Association, selon les conventions établies. Ces montants étant inconnus lors de l'établissement du budget 2008, ils n'avaient pas été budgétisés.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6122	Remboursements de tiers		158'935.50		103'000.00
6122.4361.30	Personnel - remboursements accident		52'539.40		15'000.00
6122.4361.40	Personnel - remboursements maladie		38'432.00		15'000.00
6122.4361.50	Personnel - remboursements maternité		13'498.00		
6122.4362	Remboursements de frais par des tiers		50'534.75		58'000.00
6122.4363	Remboursements dommages causés par tiers		2'827.35		15'000.00
6122.4364	Remboursements d'assurances propres		1'104.00		
6123	Amendes		2'665'705.80		2'400'000.00
6123.4370 *	Produit des amendes		2'665'705.80		2'400'000.00

COMMENTAIRES

6123.4370

Produit des amendes

Le montant doit être mis en parallèle avec les revenus budgétisés sur les comptes n° 6072.4362 et 6073.4370. Le montant final des revenus des amendes et des frais est donc inférieur aux prévisions de plus de CHF 400'000.--. Cela s'explique par le fait que les rentrées d'amendes des années antérieures sont restées acquises aux communes.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	TOTAL DES CHARGES	15'830'390.18		15'822'050.00	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	13'183'744.72		13'699'350.00	
300	Autorités et Conseil	11'480.00		35'000.00	
301	Personnel adm. et exploitation	5'420'685.10		10'586'000.00	
303	Assurances sociales	445'924.15		896'750.00	
304	Caisse de pensions et de prévoyance	734'303.30		1'614'600.00	
305	Assurance maladie & accidents	48'490.70		264'000.00	
306	Indemnités et remboursements de frais	26'469.30		56'000.00	
308	Personnel facturé par des tiers	6'363'024.10			
309	Autres charges du personnel	133'368.07		247'000.00	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'981'873.21		2'121'300.00	
310	Imprimés et fournitures de bureau	126'618.65		60'000.00	
311	Achat mobilier, matériel, machines, véhicules	521'633.78		424'000.00	
312	Achats d'énergie et de combustibles	84'659.70		100'000.00	
313	Autres fournitures et marchandises	7'090.40		10'000.00	
314	Entretien immeubles et signalisation	225'814.38		278'700.00	
315	Entretien objets mobiliers et inst. techniques	92'485.64		121'600.00	
316	Loyers et leasings	420'729.45		431'000.00	
317	Réceptions et manifestations	6'367.35		8'000.00	
318	Honoraires et prestations de service	466'354.91		667'000.00	
319	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	30'118.95		21'000.00	
32	INTERETS PASSIFS	1'322.25			
321	Intérêts des dettes à court terme	1'322.25			
33	AMORTISSEMENTS + DEFALCATIONS	332'607.00		1'400.00	
330	Amortissements + défalcatons	332'607.00		1'400.00	
35	REMBT A COLLECTIVITES PUBLIQUES	2'400.00			
351	Remboursement, part. charges cantonales	2'400.00			
38	ATT. AUX FONDS ET AUX FINANCEMENT SPECIAUX	328'443.00			
380	Att. aux fonds de réserve et de renouvellement	18'443.00			
381	Attrib. aux financements spéciaux	310'000.00			

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Compte	Désignation	Comptes 2008		Budget 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	TOTAL DES REVENUS		15'830'390.18		15'822'050.00
42	REVENUS DU PATRIMOINE		520'954.12		400'000.00
422	Revenus capitaux patrimoine financier		35'028.00		
427	Revenus hordateurs et parcage		485'926.12		400'000.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, VENTES		3'672'301.75		3'755'250.00
431	Emoluments		198'437.00		184'750.00
435	Ventes et prestations service		524'464.20		344'500.00
436	Remboursement de tiers		283'694.75		376'000.00
437	Amendes		2'665'705.80		2'850'000.00
45	PART. & REMB. COLLECT. PUBLIQUES		10'868'689.34		11'666'800.00
452	Participations de communes		10'868'689.34		11'666'800.00
48	PRELEV. SUR FONDS ET FINANCEMENT SPECIAUX		768'444.97		
480	Prélèv. sur fonds de réserve et de renouvellement		768'444.97		

BILANS COMPARES

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2008		Mouvements		Bilan au 31.12.2008	
		Actif	Passif	Débit	Crédit	Actif	Passif
91	*** ACTIFS ***	401'642.85		26'082'040.03	23'998'917.82	2'484'765.06	
910	DISPONIBILITES	401'636.85		23'090'714.78	22'169'785.92	1'322'565.71	
9100	Caisse			3'872'108.65	3'867'174.85	4'933.80	
9100.01	Caisse			113'399.95	111'399.95	2'000.00	
9100.98	Virements internes (débiteurs)			3'945.00	3'945.00		
9100.99	Compte de transfert de trésorerie			3'754'763.70	3'751'829.90	2'933.80	
9101	Comptes de chèques postaux	401'636.85		3'362'365.30	3'591'720.09	172'282.06	
9101.01	CCP no 17-615195-5	401'636.85		3'362'365.30	3'591'720.09	172'282.06	
9102	Banques			15'856'240.83	14'710'890.98	1'145'349.85	
9102.01	Banque			15'856'240.83	14'710'890.98	1'145'349.85	
911	REALISABLES			1'634'515.50	1'496'723.90	137'791.60	
9111	Comptes courants débiteurs			755'656.55	737'909.30	17'747.25	
9111.01	Compte courant particuliers			86'630.00	86'630.00		
9111.03	Office de chèque postaux - BVR			546'359.85	540'609.85	5'750.00	
9111.04	Impôt anticipé à récupérer			11'997.25		11'997.25	
9111.06	Compte courant assurance accident			110'669.45	110'669.45		
9115	Autres débiteurs			878'858.95	758'814.60	120'044.35	
9115.01	Débiteurs ordinaires			800'132.05	680'087.70	120'044.35	
9115.02	Débiteurs divers			78'726.90	78'726.90		
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER			997'207.00	332'402.00	664'805.00	
9129	Autres biens du patrimoine financier			997'207.00	332'402.00	664'805.00	
9129.01	Mobilier, machines et véhicules			997'207.00	332'402.00	664'805.00	
913	ACTIFS TRANSITOIRES	6.00		359'602.75	6.00	359'602.75	
9139	Actifs transitoires	6.00		359'602.75	6.00	359'602.75	
9139.01	Actifs transitoires	6.00		359'602.75	6.00	359'602.75	

BILANS COMPARES

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2008		Mouvements		Bilan au 31.12.2008	
		Actif	Passif	Débit	Crédit	Actif	Passif
92	*** P A S S I F S ***		401'642.85	31'155'375.34	33'238'497.55		2'484'765.06
920	ENGAGEMENTS COURANTS			28'352'242.55	29'606'330.83		1'254'088.28
9200	Créanciers			24'411'859.40	25'338'953.02		927'093.62
9200.01	Créanciers - paiements manuels			481.00	207'719.55		207'238.55
9200.04	Créanciers			9'798'220.85	10'518'075.92		719'855.07
9200.98	Paiements manuels en cours ISSA (Créanciers)			494'227.27	494'227.27		
9200.99	Paiements DTA en cours (Créanciers + salaires)			14'118'930.28	14'118'930.28		
9206	Comptes courants créanciers			3'940'383.15	4'267'377.81		326'994.66
9206.01	Compte courant particuliers			45'183.30	45'183.30		
9206.05	Compte courant caisse pensions			1'110'950.85	1'110'950.85		
9206.06	Compte courant AVS			787'232.70	787'232.70		
9206.10	Compte courant de garanties d'amendes			46'588.10	46'588.10		
9206.21	Compte courant Commune de Bussigny				29'195.24		29'195.24
9206.22	Compte courant Commune de Chavannes			431'568.55	479'336.52		47'767.97
9206.23	Compte courant Commune de Crissier				57'189.06		57'189.06
9206.24	Compte courant Commune d'Ecublens			680'514.20	827'211.47		146'697.27
9206.25	Compte courant Commune de Prilly			814'291.55	859'333.55		45'042.00
9206.26	Compte courant Commune de Renens			24'053.90	12'951.79		-11'102.11
9206.27	Compte courant Commune de Saint-Sulpice				9'542.76		9'542.76
9206.28	Compte courant Commune de Villars-Ste-Croix				2'662.47		2'662.47
921	DETTES A COURT TERME			200'000.00	200'000.00		
9210	Banques			200'000.00	200'000.00		
9210.02	Emprunt Commune de Bussigny 2% - 01.02.08 au 29.05.08			200'000.00	200'000.00		
925	PASSIFS TRANSITOIRES		401'642.85	401'642.85	195'171.75		195'171.75
9259	Passifs transitoires		401'642.85	401'642.85	195'171.75		195'171.75
9259.99	Transitoires divers		401'642.85	401'642.85	195'171.75		195'171.75

BILANS COMPARES

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2008		Mouvements		Bilan au 31.12.2008	
		Actif	Passif	Débit	Crédit	Actif	Passif
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE			768'444.97	1'761'487.97		993'043.00
9282	Fonds de réserve			768'444.97	1'761'487.97		993'043.00
9282.01	Débiteurs douteux			205.00	18'443.00		18'238.00
9282.02	Fonds pour préavis no 3/2009				310'000.00		310'000.00
9282.03	Fonds d'amortissement			768'239.97	1'433'044.97		664'805.00
929	CAPITAL			1'433'044.97	1'475'507.00		42'462.03
9290	Capital			1'433'044.97	1'475'507.00		42'462.03
9290.01	Capital de dotation			1'433'044.97	1'475'507.00		42'462.03